



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires

15 rue Henry-Bordeaux

74998 ANNECY cedex 9

Tél. : 04 50 33 77 65

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes d'ESSERT-ROMAND, LE BIOT, LA BAUME, MONTRIOND, MORZINE, SAINT-JEAN-D'AULPS;

Objet : projet de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine (autorisation environnementale)

Pétitionnaire : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2024-1353 du 14 octobre 2024 est prescrite, sur le territoire des communes D'ESSERT-ROMAND, LE BIOT, LA BAUME, MONTRIOND, MORZINE, SAINT-JEAN-D'AULPS, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), relative à l'objet susvisé.

Un dossier est déposé à la Mairie de MORZINE (*siège de l'enquête*) et en mairies de SAINT-JEAN D'AULPS et LE BIOT pendant 33 jours, **du lundi 4 novembre 2024 à 8h30 au vendredi 6 décembre 2024 à 17h00 inclus**, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le dossier de demande d'autorisation peut être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Georges CONSTANTIN est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de MORZINE (*siège de l'enquête*) Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siégera en personne dans les mairies suivantes :

Communes	Dates permanence	Heures permanence
MORZINE	Judi 07 novembre 2024	09h00 à 12h00
SAINTE-JEAN D'AULPS	Vendredi 15 novembre 2024	08h30 à 12h00
LE BIOT	Lundi 25 novembre 2024	13h30 à 18h00
MORZINE	Vendredi 06 décembre 2024	14h00 à 17h00

Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, la commissaire-enquêtrice transmet le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur est publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
Le chef de service eau-environnement


Damien ASSADET